

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

RICHARD BLOCH

La démographie du Japon

Journal de la société statistique de Paris, tome 73 (1932), p. 297-309

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73_297_0

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

VARIÉTÉS

LA DÉMOGRAPHIE DU JAPON

En relation avec le conflit entre le Japon et la Chine, pour nous servir d'un terme qui, sans doute, ne donne pas une idée exacte des événements hautement tragiques qui se déroulent dans l'Extrême-Orient, l'on se demande, à juste raison, si l'étude de la démographie n'offre point un certain intérêt. Aussi nous paraît-il utile de faire passer sous les yeux du lecteur quelques tableaux d'ensemble qui le feront réfléchir sur les diverses conclusions envisagées par les statisticiens, notamment par ceux d'après lesquels le Japon serait à comparer à une chaudière dont la pression, déjà énorme, s'accroîtrait d'année en année et finirait par faire explosion si une soupape — en l'espèce une région de peuplement — ne venait à fonctionner. Disons tout de suite qu'adversaires convaincus de toute guerre ayant des visées annexionnistes, nous n'assumerons pas la tâche vaine de chercher, dans des chiffres objectifs, un moyen d'excuser ou de comprendre des solutions sanglantes condamnées de tous, mais nous aurons tout simplement attiré l'attention sur l'hypothèse concernant les dangers éventuels de la surpopulation, conséquence d'une natalité très forte.

Avant de commencer notre exposé, indiquons que nos investigations ont pour base les renseignements, publiés, d'une part, par la Section d'Hygiène de la Société des Nations, et, d'autre part, les Bulletins de l'Office international d'Hygiène publique.

TABLEAU I. — *La population du Japon (1912-1927).*

ANNÉE	TOTAL
1912	51.748.600
1913	53.356.295
1914	53.668.600
1915	54.439.400
1916	55.224.500
1920	55.963.053
1925	59.736.822
1927	61.316.600

Notre premier tableau, consacré au nombre total de la population, calculée le 31 décembre de chaque année, laisse une impression indiscutable. Au Japon, plus que dans un autre pays, le vide formé par la mort est compensé avantageusement grâce à une natalité exceptionnelle.

La densité de la population au kilomètre carré ne fournit pas une preuve incontestable de la surpopulation d'un pays. C'est l'émigration qui est seule capable d'imposer une certaine opinion. Or, au Japon, les tendances à l'émigration sont très prononcées. Les États-Unis et le Canada ont même presque fermé la porte à l'immigration japonaise, tellement ses proportions étaient énormes. En Australie qui manque, disons-le en passant, de main-d'œuvre, on met également une barrière pour arrêter l'afflux japonais.

La population japonaise, qui a beaucoup de peine à satisfaire ses besoins impérieux d'émigration, augmente néanmoins. On voit ainsi que la natalité ne dépend pas entièrement du surpeuplement. Ce dernier persiste et s'accroît même en raison d'une mentalité spéciale et d'une série de facteurs qui intéressent les sociologues, les économistes et les psychologues.

Le deuxième tableau nous montre la courbe impressionnante des naissances :

TABLEAU II. — *Enfants nés vivants et mort-nés (1917-1927).*

ANNÉE	NÉS VIVANTS		MORTS-NÉS	
	CHIFFRES absolus	PAR 1.000 habitants	CHIFFRES absolus	PAR 1.000 habitants
1917	1.182.413	32,34	140.328	2,50
1918	1.791.992	32,19	142.507	2,56
1919	1.778.685	31,62	132.939	2,36
1920	2.025.564	36,19	144.038	2,57
1921	1.990.876	35,06	138.301	2,44
1922	1.969.314	34,16	132.244	2,29
1923	2.043.297	34,94	133.863	2,29
1924	1.998.520	33,79	125.839	2,13
1925	2.086.091	34,92	124.403	2,08
1926	2.104.405	34,77	124.038	2,05
1927	2.060.737	33,61	116.922	1,91

Si nous prenons les proportions des naissances pour 1.000 habitants ou, en multipliant par 10, pour 10.000 habitants, une impression nette s'en dégagera. En effet, en comparaison avec les autres pays, la natalité japonaise occupe une place de premier rang. Même en prenant l'année 1920, considérée dans les pays d'Europe comme particulièrement féconde, on constate que le Japon vient en tête de la liste.

À titre d'information, nous donnons un tableau indiquant le coefficient de natalité pour 10.000 habitants d'un certain nombre de pays en Europe. Les chiffres se rapportent à l'année 1920 et sont empruntés au travail de M. Couvelaire sur l'obstétricie sociale.

TABLEAU III. — *Natalité pour 10.000 habitants dans un certain nombre de pays d'Europe en 1920.*

Italie	318
Espagne	300
Hongrie	285
Écosse	281
Pays-Bas	281
Allemagne	271
Norvège	263
Angleterre	254
Suède	235
Autriche	224
Belgique	221
France	213

La France, avec son coefficient de 213, en 1920, ne présente, en 1921, que le total de 207. C'est pour la période 1801-1810 que l'on trouve une proportion de 320 qui rappelle celle du Japon. Dans les années 1891-1900, les statistiques ne permettent qu'une moyenne de 221 comme coefficient pour 10.000 habitants.

La race jaune, qui accuse un avantage incontestable sur les pays d'Europe au point de vue de la natalité, doit peut-être payer un large tribut à la mortalité infantile? Une réponse à cette question est importante, car la natalité ne peut être appréciée à sa juste valeur qu'après une étude attentive des statistiques de décès à l'âge de 0 à 1 an. Le quatrième tableau nous fournit à ce sujet les éclaircissements voulus.

TABLEAU IV. — *Décès d'enfants de moins de cinq ans (1917-1927).*

ANNÉE	NOMBRE de décès	PROPORTION par 1.000 décès (Mortalité totale)
1917	468.292	390,3
1918	531.835	356,2
1919	474.452	370,1
1920	517.822	364,1
1921	504.054	391,2
1922	492.060	382,4
1923	505.750	379,6
1924	475.615	379,0
1925	461.419	381,1
1926	438.419	377,7
1927	457.757	377,0

Comme on le sait, dans la mortalité infantile, les décès de 0 à 1 an intéressent tout particulièrement l'œuvre de prophylaxie. Or, à ce sujet, les chiffres ne sont pas très rassurants, à en juger d'après le tableau V.

TABLEAU V. — *Décès de 0 à 1 an (1912-1916).*

ANNÉE	NOMBRES absolus	POUR 1.000 nés vivants
1912	268.024	154,24
1913	267.280	152,08
1914	286.677	158,52
1915	288.634	160,36
1916	307.283	170,26

La mortalité des enfants de 0 à 1 an nous révèle que, si au Japon, les naissances sont nombreuses, les victimes, parmi les nourrissons, présentent un total inquiétant. Les chiffres enregistrés sont d'autant plus impressionnants que, contrairement aux autres pays, le Japon voit sa mortalité infantile en voie d'augmentation.

Les statistiques internationales font ressortir la situation avantageuse de certains pays en comparaison avec le Japon, quant à la mortalité des nourrissons. En 1909, pour ne citer que cette seule année, l'Italie se trouva en face d'une mortalité de 156 pour 1.000 nourrissons; en France, la proportion en question fut de 143; en Angleterre, 121; en Suisse, 108; en Suède, 7,7 et en Norvège, 6,7.

La mortalité si élevée des nourrissons au Japon a surtout pour cause le bérubéri. Cette maladie, occasionnée, par un déficit en vitamine B du riz poli, emporte, chaque année, de 5.000 à 20.000 victimes, occupant ainsi le dixième rang parmi les causes de mortalité. Le bérubéri fait ses ravages surtout chez les nourrissons, de telle sorte qu'un tiers des décès dus au bérubéri surviennent pendant la première année de la vie.

A côté du bérubéri, on pourrait encore mentionner d'autres maladies qui déciment en masse les tout-petits, mais on ne doit pas oublier que les conditions mauvaises d'existence préparent le terrain pour les affections mortelles. Une documentation

précise n'existe pas sur ce côté du problème et il ne reste qu'à tirer une conclusion indirectement. Nous citerons dans ce but les paroles de L. Naudeau, qui, dans son livre sur le Japon moderne, consacre quelques pages émouvantes aux abîmes de la misère japonaise.

M. Ludovic Naudeau prend l'exemple du quartier de Shitaya à Tokio et écrit : « Qui dira les horreurs de ce quartier? Il y a là deux mille maisons où la misère fait épouvante; on y voit le premier degré de la dégradation humaine. Des rues entières sont peuplées de gens si pauvres qu'ils ne possèdent même pas la couverture dont ils s'enveloppent quand ils dorment. Il y a aussi, pour ceux qui n'ont pas de demeure, des maisons où, s'ils disposent d'un sou, les misérables peuvent dormir; ils sont là, tapis par centaines, les uns contre les autres, dans la crasse et la vermine.....

« Shitaya n'est pas le refuge des seuls estropiés, mendiants, chanteurs ambulants, malandrins et truands, ce n'est point là la halle aux débris d'hommes. Il y a là beaucoup d'artisans, des bateliers, des petits marchands, etc..., tous ceux que le chômage forcé a réduits à un complet état de destitution, de dégradation physique et morale, c'est ici le quartier infernal des mangeurs de choses immondes. Ceux qui le hantent s'alimentent d'entrailles et de têtes de poissons, ils grignotent du riz décomposé, des fruits pourris et des détritux de viande. Il faut que la vie générale du pays soit réellement bien pauvre pour que des entreprises commerciales se soient édifiées sur cette fange.

« Des restaurants à un sou composent le menu de rogatons abominables, disputés aux mouches stercoraires et aux vers qui rongent les charognes. Une compagnie leur assure la fourniture des déchets provenant des grands restaurants, des casernes et des hôpitaux; elle a des collecteurs dont le métier est d'accaparer, de trier les intestins d'animaux et toutes les bribes qui commencent à pourrir dans les profondeurs nauséabondes des boîtes à ordures. »

La tragique misère explique, tout au moins en partie, non seulement les nombreux décès des nourrissons, mais la mortalité élevée en général. Nous donnons un résumé de la mortalité japonaise dans le sixième tableau.

TABLEAU VI. — Nombre de décès et taux de mortalité générale (1917-1927).

ANNÉE	NOMBRE de décès	TAUX par 1.000 habitants
1917	1.199.669	21,41
1918	1.493.162	26,83
1919	1.281.965	22,79
1920	1.422.096	25,41
1921	1.288.570	22,69
1922	1.286.941	22,32
1923	1.332.485	22,78
1924	1.254.946	21,22
1925	1.210.706	20,27
1926	1.160.734	19,18
1927	1.214.323	19,80

A titre d'information instructive, nous donnons les chiffres concernant le sexe et l'âge :

TABLEAU VII. — Répartition des décès d'après le sexe (1925-1927).

ANNÉE	M.		F.	
	TOTAL	TAUX pour 1.000 hommes	TOTAL	TAUX pour 1.000 femmes
1925	621.337	20,70	589.349	19,83
1926	597.292	19,63	563.435	18,72
1927	624.311	20,25	590.012	19,36

TABLEAU VIII. — Répartition des décès d'après l'âge (1927).

AGE (en années)	CHIFRES ABSOLUS	TAUX PAR 1.000 DÉCÈS
0-4	457.757	377,0
5-9	31.940	26,3
10-14	22.905	18,9
15-19	52.746	43,4
20-24	49.634	40,0
25-29	39.424	32,4
30-34	31.287	25,8
35-39	30.515	25,1
40-44	32.763	27,0
45-49	38.831	32,0
50-54	45.532	37,5
55-59	49.097	40,4
60-64	60.499	49,8
65-69	66.454	54,7
70-74	77.614	63,9
75-79	66.191	54,5
80-84	40.811	33,6
85-89	15.865	13,1
90-94	3.669	3,0
Au-dessus de 95	782	0,6
Age inconnu	60	0,0
Total	1 214 323	1000,0

Comme il est aisé de le remarquer dans les statistiques, une série de pays en Europe ont un taux de mortalité de beaucoup moins élevé que celui du Japon. Les facteurs en jeu sont par trop multiples pour qu'il soit possible de les passer en revue tous. Nous voulons, tout d'abord, vouer notre attention à la tuberculose, car son développement dans un pays jette une vive lumière sur le rôle néfaste des mauvaises conditions d'existence.

TABLEAU IX. — Mortalité par tuberculose pulmonaire (1910-1919).
Proportion pour 10.000 habitants.

ANNÉE	TUBERCULOSE pulmonaire
1910	16,4
1911	15,7
1912	15,7
1913	15,2
1914	15,2
1915	15,3
1916	15,7
1917	15,7
1918	17,8
1919	16,6

Le neuvième tableau, qui offre la possibilité de dresser une courbe pour la mortalité par tuberculose pulmonaire, montre que la tuberculose, cette maladie sociale par excellence, trouve, en comparaison avec les autres pays, relativement peu de résistance au Japon. Les statistiques trahissent, au cours des années étudiées, une tendance à la progression qui a suscité les inquiétudes les plus vives chez les phtisio-logues japonais. Grâce à leurs efforts, une lutte antituberculeuse méthodique a com-mencé. Les résultats positifs se font déjà sentir. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les chiffres suivants :

TABLEAU X. — Mortalité par tuberculose pulmonaire.
Taux par 10.000 habitants (1925-1927).

ANNÉE	TUBERCULOSE pulmonaire
1925	13,65
1926	13,27
1927	13,94

Bien entendu, à côté de la tuberculose, on rencontre, au Japon, comme partout ailleurs, d'autres maladies meurtrières, dans une proportion relativement importante.

TABLEAU XI. — *Mortalité due aux dix principales causes.*
Taux pour 1.000 habitants (1917-1927).

ANNÉE	DIARRHÉE et entérite	PNEUMONIE et broncho- pneumonie	HÉMORRAGIE cérébrale et ramollissement du cerveau	TUBERCULOSE pulmonaire	VICES DE conformation et débilité congénitale	SÉNILITÉ	NÉPHRITE	MÉNINGITE	CANCER	AFFECTIONS organiques du cœur
1917	2,31	1,77	1,39	1,57	1,14	1,28	0,86	1,22	0,68	0,66
1918	2,61	3,69	1,54	1,78	1,25	1,47	1,03	1,29	0,71	0,79
1919	2,42	2,68	1,50	1,66	1,11	1,23	0,93	1,14	0,68	0,60
1920	2,54	3,14	1,57	1,56	1,19	1,31	0,99	1,24	0,71	0,62
1921	2,73	2,00	1,59	1,46	1,16	1,33	1,05	1,20	0,70	0,64
1922	2,66	1,95	1,58	1,48	1,11	1,32	1,06	1,21	0,69	0,63
1923	2,82	2,04	1,62	1,39	1,30	1,31	1,07	1,26	0,68	0,70
1924	2,57	2,09	1,74	1,34	1,23	1,25	1,05	1,16	0,68	0,68
1925	2,38	2,16	1,61	1,37	1,17	1,17	1,00	0,98	0,68	0,64
1926	2,33	1,79	1,63	1,33	1,17	1,12	0,98	0,94	0,68	0,59
1927	2,44	1,96	1,66	1,40	1,09	1,22	0,98	0,90	0,68	0,60

Quoique la nomenclature japonaise des décès contienne les termes familiers aux médecins européens, la mortalité porte, dans ce pays, un cachet particulier, par le fait de l'existence de maladies un peu spéciales. On pense, à cette occasion, aux paroles de M. Boudin qui, dans son *Traité de géographie et de statistique médicales*, émet l'opinion que l'homme ne naît, ne vit, ne souffre, ne meurt pas d'une manière identique sur tous les points de la terre; que naissance, vie, maladie et mort changent avec le climat et le sol, avec la race et la nationalité.

A titre d'exemple, qui montre un point particulier de la pathologie japonaise, on peut citer la fièvre dite fluviale, nommée tsutsugamuchi. Elle a une certaine ressemblance avec le typhus exanthématique, mais son agent microbien reste introuvable.

Le Japon, qui a le triste et peu enviable avantage d'observer des curiosités épidémiologiques, n'est pas épargné par les épidémies ordinaires. La grippe, qui se trouve à l'état endémique, s'abat parfois sur la population sous forme de foyers épidémiques. Ces explosions font surtout du tort à la marine. Entre mars 1908 et février 1922, il y eut 5 épidémies de grippe dans la marine japonaise, ayant atteint 30.033 personnes. Le nombre des décès était de 431. Dans la première épidémie, il y eut 12.000 cas et pas de mortalité; dans la seconde, et la troisième, 4.000 cas avec, respectivement, 130 et 212 décès, et, dans la quatrième et la cinquième, environ 2.000 cas avec 7 et 8 décès.

Si l'on prend les statistiques de mortalité pour la période quinquennale 1912-1916 on constate que, pour le pays entier, la mortalité n'est pas sans importance. Nous résumons les données par un tableau qui montre le maximum pour 1916 et le minimum pour l'année précédente :

TABLEAU XII. — *Mortalité par grippe au Japon (1912-1916).*
Totaux et proportions pour 1.000 habitants.

ANNÉE	TOTAL	POUR 1.000 habitants
—	—	—
1912	2.343	0,04
1913	2.280	0,04
1914	2.361	0,04
1915	1.920	0,03
1916	4.412	0,08

Les victimes emportées par la grippe sont relativement peu nombreuses en comparaison avec les ravages du choléra. D'après Imura, qui étudia le choléra au Japon depuis 1822, l'importation de ce redoutable fléau a été faite par un navire hollandais, entré à Nagasaki en août 1822. Le pourcentage de mortalité est resté sensiblement le même au cours des plus récentes épidémies (1921 et 1922) que dans les épidémies antérieures, dont la plus violente fut celle de 1888. M. Imura suppose que toutes ces épidémies ont été importées et qu'aucune n'a été provoquée par la persistance de la maladie sur place, à l'état latent, après une épidémie antérieure. M. Imura pense que la propagation rapide du choléra dans l'ensemble du pays est favorisée par la consommation répandue du poisson.

Le choléra et la peste qui menacent parfois le Japon font, avec les autres maladies moins terribles, un vide imposant dans la population. L'avenir du pays n'est toutefois pas compromis par les nombreuses morts prématurées. La brèche formée dans les rangs des habitants par les maladies est largement compensée par une forte natalité. Pour avoir une idée comparative, nous donnerons, pour terminer et à titre de conclusion, deux tableaux : l'un sur les écarts entre les taux de natalité et de mortalité de 1928-1929, et ceux de 1901-1905; l'autre sur le taux d'accroissement naturel en 1928-1929 et écarts entre eux et ceux de 1901-1905.

TABLEAU XIII. — *Taux d'accroissement naturel en 1928-1929 et écarts entre eux et ceux de 1901-1905.*

PAYS	MOYENNE	VARIATION par rapport à 1901-1905	
		absolue	relative (%)
U. R. S. S. :			
Russie Blanche	23,3 <i>b</i>	"	"
R. S. F. S. R. (partie européenne)	22,9 <i>b</i>	+ 7,6 <i>a</i>	+ 46,6 <i>a</i>
Ukraine	19,2	+ 0,2	+ 1
Pologne	15,6	"	"
Bulgarie	13,8	— 4,4	— 24
Japon	13,7	+ 2,4	+ 21
Roumanie	13,5 <i>b</i>	"	"
Pays-Bas	12,9	— 2,6	— 17
Portugal	12,9	+ 0,9	+ 7
Canada	12,8	"	"
Lithuanie	11,6	"	"
Australie	11,3	— 3,3	— 23
Espagne	11,1	+ 2,1	+ 23
Nouvelle-Zélande	10,7	— 6,0	— 36
Italie	9,7	— 0,9	— 8
États-Unis :			
Territoire d'enregistrement des naissances	8,4 <i>b</i>	"	"
Territoire d'enregistrement de 1915	8,1 <i>b</i>	"	"
Hongrie	8,2	— 3,0	— 27
Danemark	8,0	— 6,2	— 44
Tchécoslovaquie	7,5	"	"
Finlande	7,0	— 5,7	— 45
Norvège	6,6	— 7,3	— 53
Allemagne	6,2	— 8,2	— 57
Irlande (État Libre d')	5,6	+ 0,4	+ 8
Écosse	5,5	— 6,6	— 55
Irlande du Nord	5,5	"	"
Suisse	5,0	— 5,3	— 51
Lettonie	5,0	"	"
Belgique	4,1	— 6,7	— 62
Angleterre et Pays de Galles	3,9	— 8,3	— 68
Suède	3,5	— 7,1	— 67
Autriche	2,7	— 5,7	— 68
France	0,8	— 0,8	— 50
Estonie	0,5	"	"

(a) Variation par rapport à 1911-1913. .
(b) Moyenne 1927-1928.

TABLEAU XIV. — *Écarts entre les taux de natalité et de mortalité de 1928-1929 et ceux de 1901-1905.*

PAYS	VARIATION ABSOLUE		VARIATION RELATIVE	
	Natalité	Mortalité	Natalité	Mortalité
Allemagne	— 16,0	— 7,8	— 47	— 39
Autriche	— 13,3	— 7,6	— 44	— 35
Angleterre	— 11,7	— 3,4	— 41	— 21
Norvège	— 10,9	— 3,6	— 38	— 25
Hongrie	— 10,8	— 7,8	— 30	— 31
Suisse	— 10,6	— 5,3	— 38	— 30
Suède	— 10,5	— 3,4	— 40	— 22
Finlande	— 10,1	— 4,4	— 32	— 24
Danemark	— 9,9	— 3,7	— 34	— 25
Ecosse	— 9,8	— 3,2	— 34	— 19
Belgique	— 9,5	— 2,8	— 34	— 17
Ukraine	— 9,4	— 9,6	— 21	— 37
Bulgarie	— 9,3	— 4,9	— 23	— 22
Pays-Bas	— 8,5	— 5,9	— 27	— 37
Nouvelle-Zélande	— 7,3	— 1,3	— 27	— 13
Italie	— 6,9	— 6,0	— 21	— 27
Espagne	— 5,8	— 7,9	— 17	— 30
Australie	— 5,6	— 2,3	— 21	— 19
France	— 3,2	— 2,4	— 15	— 12
Irlande (État Libre d')	— 2,3	— 2,7	— 10	— 16
Portugal	— 0,4	— 1,3	— 1	— 7
Japon	+ 1,9	— 0,5	+ 6	— 2

G. ICHOK.

* * *

La cherté de la vie et l'Union des Chambres de Commerce maritimes.

(Cette communication a eu pour objet de rappeler et commenter une étude antérieure du 31 janvier 1932.)

Le 20 février dernier, devant l'Association des Grands Ports français, M. le député Julien Durand, Président de la Commission du Commerce de la Chambre des Députés, ancien ministre, a fait un exposé saisissant des dangers que fait courir à l'Économie nationale le protectionisme intensif qui sévit aujourd'hui.

De cet exposé si complet, je voudrais retenir seulement une conséquence que M. Julien Durand a fait ressortir de cette politique nouvelle des contingentements réclamés de plus en plus vivement par les producteurs, sur le plan national et sur le plan international.

C'est que, faute d'une documentation suffisante sur les situations si changeantes des Commerces et des Productions (au ministère, le bureau spécial des contingentements comprendrait, a-t-il dit, seulement un sous-chef de bureau et une dactylo), les Pouvoirs Publics sont conduits à s'en rapporter aux intéressés eux-mêmes auxquels il est dangereux de s'en remettre car, suivant M. Julien Durand, *ils perçoivent l'intérêt général à travers leurs intérêts particuliers.*

« Les grands syndicats de producteurs, a-t-il dit, peuvent être très utilement consultés, mais ils ne sauraient à eux seuls et sans contrôle, déterminer notamment les contingents de marchandises à introduire. »

Or, la note (du 31 janvier) que vous avez dû recevoir et peut-être lire, avait pour objet de montrer qu'en réalité ce contrôle n'existe pas et que, dans la pratique, ce sont les groupements qui dans ces questions *gouvernent le Gouvernement*. Ils sont en réalité à la base de cette « *foire d'empoigne* » contre laquelle votre Union a l'illusion de les appeler au bon combat.

Il semble inutile de reproduire aujourd'hui les détails de cette étude antérieure; il doit suffire d'en rappeler seulement les traits principaux, en profitant d'ailleurs de

ce rappel pour signaler les circonstances nouvelles et les faits nouveaux qui seraient intéressants.

On a placé au début les *Chambres d'agriculture*, organes considérables, créés récemment (en 1924) après de longues hésitations des Pouvoirs Publics. On craignait sans doute, et non sans raison, que d'après leur composition même, l'action de ces Chambres dût s'exercer de manière incessante et insistante dans le but presque unique de relever les prix des produits agricoles.

C'est ce qu'on a pu constater, par exemple, pour le blé dont les prix ont été relevés d'environ 25 % dès leur intervention.

Toutefois, dans cette première étude, on a eu soin d'insister sur l'opportunité d'améliorer d'une manière générale la situation des agriculteurs, mais sous la condition d'observer une juste mesure — mesure qui semble bien avoir été dépassée.

Si difficile qu'il soit d'évaluer les prix de revient en agriculture, on a cherché, en se reportant à diverses sources, à montrer que les prix de vente actuels donnent, sans doute, des profits excessifs, — réserve faite de la situation des petits exploitants qui cultivent des parcelles dispersées, morcelées, et pour lesquels il y aurait à chercher remède dans le remembrement des parcelles ou dans la coopération.

Mais on ne peut évidemment tabler sur les déficits de ces petites exploitations pour poursuivre des prix qui seraient exagérés pour les grandes cultures.

D'ailleurs, en dehors de cette question des prix de revient, les avantages de la situation actuelle pour l'ensemble de la culture du blé ressortent avec évidence de la progression indiquée pour les surfaces ensemencées en 1930, par rapport à celles des années antérieures.

Et cet argument prend plus de force encore, si on considère qu'en 1931, pour les blés d'hiver, la surface ensemencée : 5.208.030 hectares, dépasse de 20 % celle de 1930 : 4.744.803 hectares.

Peut-être les ensemencements de printemps apporteront-ils une certaine correction à ces résultats qui marquent toutefois une confiance qu'il est bon d'enregistrer.

Pour mettre en lumière l'action insistante des Chambres d'agriculture pour le relèvement général des prix, on ne pouvait mieux faire que reproduire, en un appendice, les vœux si étendus formulés dans la réunion de leurs Présidents en novembre dernier.

On y voit en particulier leur réclamation du « maintien intangible du pourcentage d'emploi des blés étrangers ».

Ce pourcentage était alors de 3 %; les circonstances ont marché contre cette intangibilité. Car, pour des raisons, dit-on, d'insuffisance de qualité des blés de la dernière récolte, pour freiner aussi un relèvement des prix qui, dans ces temps de chômage, aurait fâcheusement retenti sur le prix du pain, les Pouvoirs Publics ont dû, par à-coups précipités, relever en quelques jours ce pourcentage de 3 à 10, puis à 15, ensuite à 20, etc., tout dernièrement enfin à 45 %. Encore tout n'est-il pas dit, peut-être, à cet égard.

Ne peut-on voir dans cette série de décrets se succédant souvent à peu de jours d'intervalle, une preuve de ce défaut de documentation, de prévision, que signalait M. Julien Durand?

Cette preuve, on la trouve encore dans d'autres mesures de contingentement; le *beurre* en offre un exemple saisissant.

Un arrêté ministériel du 29 décembre 1931 en avait fixé le contingent à 12.000 quintaux pour le premier trimestre de 1932, alors que, d'autre part, un décret du 14 octobre, instituait une taxe compensatrice du change — taxe de 8 à 15 % *ad valorem*, qui frappait les importations danoises et argentines.

Tant et si bien que les prix du beurre s'élevèrent aussitôt dans une mesure extraordinaire : pour les produits des Charentes, par exemple, aux Halles de Paris, le prix moyen monta rapidement de 19 fr. 75 le 11 janvier pour atteindre progressivement 25 fr. 50 le 17 février.

Aussi le Gouvernement qui, sans doute, mal documenté, avait cette fois encore

cédé trop facilement aux instances des producteurs, dut revenir rapidement sur sa première décision en édictant, le 11 février, un nouvel arrêté qui releva le contingent de 12.000 quintaux à 24.000 — limite nouvelle jugée insuffisante par le Conseil municipal de Paris.

Ne doit-on pas voir une grande incohérence dans ces mesures douanières précipitées qui ne permettent pas le jeu nécessaire du commerce honnête et qui, ayant une telle influence sur la vie économique du pays, échappent cependant, chose extraordinaire, au contrôle du Parlement?

Enfin, une dernière observation s'impose.

On a dit que sous l'effet du relèvement des prix et des bénéfices, la culture du blé se développerait en France. D'autre part, on annonce que la récolte de 1932 se préparerait dans de bonnes conditions.

Or qu'arriverait-il si cette récolte venait, comme celle de 1929, à excéder les besoins intérieurs?

En 1929, on a pu reporter ces excédents vers l'exportation moyennant une sorte de dumping réalisé en subventionnant les exportations au moyen de prélèvements sur les recettes perçues à l'importation des blés étrangers.

Mais en 1932, à cause des restrictions apportées à ces importations, ces recettes douanières doivent être très diminuées; d'autre part, le rehaussement des prix intérieurs jusqu'à 150, 160 francs par quintal, met ces prix à 80, 100 francs au-dessus des prix du marché mondial pour les blés de même qualité.

Pour renouveler la manœuvre de 1929, il faudrait, pour exporter par exemple 2 à 3 millions de quintaux, trouver 200 à 300 millions, et où pourrait-on les trouver?

On envisage bien le stockage de ces excédents éventuels; mais le stockage, efficace sans doute pour garder les réserves des fins de campagne, n'est-il pas sans danger pour des reports d'une année sur l'autre?

Ce danger, on en voit les effets désastreux avec l'amoncellement des stocks aux États-Unis, au Canada.

En avril 1929, c'était encore l'époque des brillants résultats des pools ou syndicats canadiens, l'époque où on recommandait leur exemple aux agriculteurs français. Une étude sur la *concurrence et les groupements de producteurs*, parue dans une Revue de Strasbourg, exprimait alors la crainte d'une crise ultérieure au Canada du fait de l'extension des pools qui supprimait la concurrence entre les producteurs, et, par suite, l'obstacle que cette concurrence oppose à la montée excessive des prix, au développement excessif de la production.

L'expérience a confirmé cette crainte et apporté ainsi une leçon dont il serait peut-être utile de s'inspirer pour réagir contre le danger des exagérations.

Après avoir ainsi discuté l'action des Chambres d'agriculture, on est passé aux interventions des groupements d'intéressés en en donnant deux exemples.

Celui des *vins*, avec la campagne extraordinaire des viticulteurs du Languedoc groupés dans la puissante Confédération générale des Vignerons (C. G. V.).

Celui de la *pêche maritime*, avec les réclamations des armateurs, réclamations infiniment plus discrètes, bien que plus motivées.

Vins. — Jusqu'à la récolte déficitaire de 1926, au marché de Béziers, les prix de l'hectolitre de vin courant à 9^e oscillaient autour de 75 francs. Les déclarations de M. Barthe (80 fr.) en 1927 et de M. Marcel Donon (84 fr.) en 1929 confirmaient la convenance de ces prix, d'autant plus que des témoignages de personnalités de la région particulièrement autorisées, évaluaient le prix de revient de ces vins communs entre 50 et 60 francs, suivant le rendement des vignes.

Survint la récolte de 1926 avec seulement 40,6 millions d'hectolitres pour la France entière au lieu de 62,5 en 1925, 67 en 1924.

Du coup, les viticulteurs du Languedoc arguant de ce déficit, réclamèrent — comme ils savent réclamer — et obtinrent des Pouvoirs Publics — comme ils savent obtenir

— une diminution des droits de circulation qui leur apportait un premier bénéfice de 250 millions.

Ce n'était qu'un début, car le déficit résultant surtout du défaut presque total de récolte dans le Centre, le Languedoc, débarrassé de sa principale concurrence, fit monter rapidement ses prix qui, de 75 à 80 francs, s'élevèrent jusqu'à 300 et même 350 francs au printemps de 1927.

Avec un prix moyen de 200 francs, c'était, par rapport au taux de 80 francs, un *superbénéfice* de 120 francs, et pour l'ensemble des quatre départements : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, un énorme *surcroît* de profit atteignant 2,5 *milliards* pour cette seule campagne 1926-1927.

Puis les prix redescendirent progressivement après les deux récoltes 1927 et 1928 jusqu'à retrouver le taux normal de 75 francs avec la récolte de 1929.

C'est la perte de ces superbénéfices que les viticulteurs languedociens ont appelée une crise viticole et qui a provoqué de leur part une campagne exaspérée, campagne de presse, de réunions publiques, d'interpellations parlementaires, etc...

Cependant, on peut faire une observation curieuse : en étudiant les conditions des récoltes et des cours depuis un certain nombre d'années, on constate que ces cours varient exactement avec la proportion que prennent les vins du Languedoc dans la récolte générale.

Les prix de Béziers se tiennent autour de 75 à 80 francs, quand la part proportionnelle est voisine de 45 %. Quand elle descend au-dessous — par exemple à 38 % en 1922 — le prix baisse à 50 francs; quand la chute arrive à 32 % comme en 1906, ce sont les émeutes de Narbonne, la sédition du 17^e de ligne, le proconsulat d'Albert, etc., etc...

En sens contraire, le taux de 54 % en 1926 a donné les résultats extraordinaires qu'on a vus plus haut.

Enfin la loi se vérifie encore aujourd'hui où le taux de 46 % de la récolte de 1931 ramène les cours au voisinage de 85 francs, prix encore très rémunérateur.

C'est donc bien le seul regret des profits exceptionnels de la période 1926-1929 qui explique ces manifestations extraordinaires, marquées d'ailleurs par le souci constant, plus ou moins affirmé, d'écarter les concurrences qui menacent ces bénéfices.

Une campagne s'est, en effet, déclarée dès l'abord contre les vins d'Algérie pour lesquels on réclamait des droits de douane ou un contingentement comme pour la Tunisie. Cette campagne échoua (au moins provisoirement) contre la révolte de l'opinion publique et le refus net du Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, la Confédération générale des Vignerons a réussi à faire aboutir deux lois nouvelles des 1^{er} janvier 1930 et 4 juillet 1931, qui occupèrent jusqu'à onze séances de la Chambre des Députés.

Des interventions répétées des représentants du Centre firent cependant limiter les dispositions qui, dans ces lois, semblaient de nature à gêner les viticulteurs de leur région. Elles semblent en tout cas devoir entraver l'extension redoutée par le Midi des vins produits par les nouveaux plants, dits hybrides directs.

On doit noter enfin que toute cette campagne, que les discussions parlementaires ont été menées sous le signe de l'amélioration nécessaire de la qualité des vins français; l'infériorité de leur qualité a été maintes fois proclamée dans la presse, au Parlement, et on s'étonne aujourd'hui, après cette propagande à l'envers, que l'étranger s'abstienne de nos vins recommandés de cette étrange sorte et on invoque des mesures, des organisations propres à faciliter leur exportation.

La pêche de marée fraîche. — La crise de la pêche de marée fraîche se présente de toute autre manière que la soi-disant crise viticole. Au lieu que celle-ci est démentie par la plantation incessante de vignes nouvelles dans le Languedoc, la crise de la pêche est, au contraire, fâcheusement marquée par le désarmement des bateaux.

Les armateurs, les marins ainsi frappés ne procèdent pas non plus par des manifestations, par des sommations violentes aux Pouvoirs Publics, mais d'une manière générale, ils se bornent à appeler l'attention de ceux-ci sur leur situation en sollicitant des interventions dont souvent ils ne définissent pas le sens ou la nature.

Seulement, comme l'usage général est de regarder du côté de la concurrence étrangère, sur des craintes à cet égard, le Gouvernement s'empessa d'appliquer le cautère usuel des droits de douane et des contingentements.

Cependant la crise semble venir en grande partie de la sous-consommation, malgré les prix extrêmement réduits offerts au public.

S'il en est bien ainsi — et le mot de mévente est revenu dans plusieurs manifestations — l'action douanière dont l'effet doit être de relever les cours est-elle bien le remède approprié au mal dont souffre la pêche maritime ?

La crise n'est-elle pas due plutôt à des infirmités fondamentales, infirmités dont on peut se rendre compte facilement en comparant, d'après les statistiques officielles, les résultats d'ensemble de la pêche maritime en France et en Allemagne.

En France, par exemple, avec 100.000 marins au lieu des 30.000 pêcheurs allemands (statistique de 1912) :

Les prises en 1927 ont été de *201.000 tonnes* avec *513* chalutiers à vapeur,

Alors que pour l'Allemagne :

Les prises en 1927 ont été de *207.000 tonnes* avec *374* chalutiers à vapeur, c'est-à-dire 6.000 tonnes en plus avec 139 bateaux en moins.

Cette infériorité extraordinaire ne peut tenir évidemment à une moindre valeur des marins français, mais elle tient surtout à des causes techniques dont voici les principales :

1^o *Vétusté plus grande des bateaux français*, d'où aggravation des frais d'entretien, de grosses réparations, des immobilisations dans les ports.

C'est la question de construction et des réparations qui se pose, qui a été posée à la Chambre de Commerce de Boulogne par un appel au Crédit maritime.

2^o *La flotte allemande a l'avantage de s'appuyer sur des ports de pêche spécialisés* comme Geestemünde, Cuxhaven, et d'avoir ainsi le moyen de réaliser de grandes économies dans les frais des diverses manutentions, dans la durée des séjours des bateaux.

On peut en France mesurer aujourd'hui ces avantages importants avec le succès grandissant du port de pêche de Lorient-Keroman établi sur l'initiative de la Compagnie d'Orléans.

Et on peut, d'autre part, tirer de cet exemple un enseignement tout à fait remarquable.

Il arrive, en effet, qu'inauguré en 1927, pour sa troisième année (1930) de pleine exploitation, les résultats financiers de ce port sont tels qu'outre la rémunération du capital de la Société exploitante, il peut verser au Trésor 725.000 francs, c'est-à-dire 1 à 1,25 % du capital d'établissement.

Ce résultat, assurément, remarquable confirme bien l'opinion déjà émise que ces ports de pêche peuvent être payants pour leurs entreprises, qu'au lieu de solliciter de l'État des concours financiers dont il est toujours parcimonieux, mieux vaudrait réaliser ces créations dans la liberté en unissant les concours d'entreprises privées et des grands éléments locaux — Chambres de Commerce, Villes, Départements, etc.

3^o *La concentration des sociétés de pêche, leur rationalisation* apporte des diminutions considérables des frais généraux, personnel, approvisionnements, etc... — diminutions considérables qui apparaissent évidentes et sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister.

Favoriser en France ces concentrations serait un remède assurément très efficace et à la portée immédiate des intéressés, si l'individualisme habituel, les antagonismes locaux ne rendaient pas ces ententes difficiles; il devrait appartenir aux Chambres de Commerce, à l'Administration Supérieure, d'intervenir pour faciliter les rapprochements et amener ainsi des résultats d'une autre valeur que la panacée du contingentement.

4^o Enfin, il y a *le développement des débouchés*, c'est-à-dire des ventes. Quand les producteurs se trouvent en présence d'un marché aussi considérable que le marché national — marché en quelque sorte illimité — le remède à une crise de mévente n'est pas le malthusianisme, la restriction des moyens de production, mais bien la recherche tout à fait possible ici de couches nouvelles de consommateurs.

Un tableau reproduit d'après un procès-verbal de la Chambre de Commerce de Bordeaux, tableau qui avait été présenté déjà au Congrès de Dieppe des pêches maritimes, a fait voir que dans les campagnes françaises, pour la population agricole en particulier, le taux de la consommation de la marée ne dépasserait pas, en moyenne, 0 kg. 500 — une livre par tête. Jusqu'aux 30 kilos du paysan anglais, la marge est grande ! Des progrès même réduits seraient susceptibles d'importants résultats :

Un kilo seulement pour 30 millions de personnes représente un tonnage déjà impressionnant de 30.000 tonnes.

Ce sont donc des consommateurs nouveaux qu'il faut chercher et gagner ; il ne faut pas pour cela s'en tenir aux petits marchands actuels qui ont trop souvent pour devise de « *vendre peu pour vendre bien* » ou qui, par l'écoulement de poissons défraîchis trompent et écartent à jamais le consommateur.

Il faut organiser cette distribution — et l'exemple suivant, tiré encore d'une expérience lorientaise montre bien les profits qu'on en peut tirer :

Dès l'ouverture du port de pêche, des marchands forains se sont outillés pour vendre dans les campagnes la marée que leurs camionnettes apportaient dans les villages : le succès a été considérable.

En 1928, ces camionnettes ont enlevé 400 tonnes de poisson, et le tonnage s'est élevé à 600 tonnes en 1929 ; il a dépassé 1.000 tonnes en 1930 pour atteindre exactement 1.421 tonnes en 1931.

La zone rurale ainsi desservie est très étendue ; elle intéresse en partie les départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, sa surface serait à peu près celle d'un département.

Il est probable que pareilles organisations existent dans les autres ports de pêche, mais les résultats qu'on vient de voir sont tout à fait démonstratifs, ils marquent bien la voie dans laquelle il serait intéressant maintenant de s'engager.

Seulement, il faut voir plus loin que la zone voisine du littoral ; *l'effort devrait surtout porter sur l'intérieur.*

Il ne s'agit pas pour cela d'envoyer le poisson à tels ou tels détaillants qui débités *a priori* de leurs achats, seraient portés à ne pas trop s'engager, mais plutôt à restreindre ces achats, à « *vendre peu pour vendre bien* ».

Il faut viser à entretenir des marchés *libres* abondamment pourvus, des sortes de succursales des ports de pêche ou des marchands forains puissent s'approvisionner suivant leurs besoins, suivant les occasions.

A cet effet, des entrepôts frigorifiques très simples, avec banc d'étal, pourraient être établis sans très grands frais ; des services de wagons isothermes en assureraient le parfait approvisionnement. Il resterait à choisir des entrepositaires ou plutôt des mareyeurs capables de diriger les ventes, de recruter, de former des marchands à camionnettes ; enfin on devrait trouver dans les ports de pêche des groupements s'engageant à bien entretenir ces marchés intérieurs.

La question est assurément complexe ; mais son intérêt dépasse sa complexité.

Des recherches sont actuellement poursuivies dans ce sens ; on peut rappeler qu'il y a quelques années, la Compagnie d'Orléans a déjà posé ce problème dans une réunion des Chambres de commerce maritimes, en mettant à disposition, quasi gratuitement, pendant des périodes d'essai, de grands wagons frigorifiques américains dont elle pouvait alors disposer.

Cette offre n'a eu aucune suite, du reste, ces grands wagons ont à peu près disparu, devenant, pour le plus grand nombre, des habitations à bon marché.

Mais aujourd'hui, avec la crise actuelle, il est tout à fait nécessaire de rechercher les suppléments de débouchés qu'offre le monde rural, l'expérience de Lorient montre tout l'intérêt que présente cette clientèle nouvelle.

En ces circonstances, comme en bien d'autres, au lieu de brimer le consommateur, de l'accabler d'augmentations de prix qui, surtout pour le poisson, déterminent sa sous-consommation, il est plus sûr et plus profitable d'aller au-devant de ce consommateur, de rechercher ses goûts, de faciliter ses acquisitions.

Richard Bloch.